



## Attestation de vie commune?

Par **Lydianae**, le **12/05/2015** à **15:57**

Bonjour,

je suis canadienne et j'ai mariée un français au Canada (il était venu y étudier). Nous sommes partis en Janvier pour vivre en France et faute de moyens suffisants, nous avons choisi de vivre chez sa mère pour l'instant. Mon rendez-vous à la préfecture est en Juin et je dois fournir 2 pièces de justification de domicile par mois de vie en France pour attester notre vie commune. Le soucis étant que comme le loyer nous appartient pas, il est au nom de la mère de mon mari. Il en est de même pour les factures d'eau, EDF, etc. Comment justifier ma vie en France pendant ces derniers mois?

Voici les seuls documents que je possède (avec date, nom et adresse où nous sommes actuellement domiciliés): facture de téléphone mobile, lettre Pôle-emploi, lettre de la CAF/RSA, lettre du consulat de France au Québec (transcription de mariage), lettre légale d'autorisation d'importation d'un médicament canadien en France, lettre d'ouverture d'un compte bancaire français, lettre de récupération de ma carte bancaire française puis par après, relevés bancaires (dont compte joint fraîchement ouvert).

Est-ce que les documents mentionnés ci-haut seront acceptés comme preuve de vie commune?

Merci!